

MON PÈRE DISAIT (Le travail de la vigne, efficacité et esthétique)

Quand il fallait déraciner une vieille souche morte

Le travail de la vigne devient peu à peu le centre des préoccupations paysannes, avec ses contraintes d'efficacité et ses exigences esthétiques.

Il impose tous les deux ou trois ans de remander, de remplacer les ceps manquants. "Pour remplacer les manques, il fallait faire des trous pour pouvoir planter, au printemps, une pourette (plant de vigne)." Si ça se fait bien, comme dans les Plaines, on utilise un bigor à trois banes, à deux banes seulement si le sol est dur, caillouteux comme dans les Grès.

Pour sortir la terre on se sert d'un couperibe, houe utilisée pour couper l'herbe des ribes. Un beau trou mesure environ 50 centimètres sur 50. C'est un trou bien carré, profond, impeccablement nettoyé.

Il arrive que les propriétaires donnent des trous à faire à "préfait" (à prix fait). Faire des trous est très pénible et prend du temps. "Certains préfatiers, comme le Long du Mas de Marquette, arrivent à en faire une centaine dans la journée, en travaillant du matin jusqu'au soir" (Robert Bancel). "Parfois, la terre était si dure qu'on tapait comme un fou et ça rentrait pas, il fallait au moins un quart d'heure pour faire un trou en travaillant comme un bagnard. D'autres fois, quand il fallait déraciner (arracher) une vieille souche morte, le bigot se prenait entre les racines et, pour peu que le sol soit rocheux il fallait cinq fois plus de temps que pour un trou normal" (mon père). En règle générale le propriétaire, ou l'ouvrier agricole payé à la journée, confronté à ces difficultés, prend son temps. Le préfatier voit les choses autrement.

"Les trous des préfatiers étaient pas très beaux. Et, s'il y avait une souche, ils coupaient les racines, plutôt que de les sortir complètement. Ça faisait une pourriture, qui pouvait donner une maladie au nouveau plan."

Des trous larges et profonds ont aussi pour avantage de permettre la plantation de la pourette dans une terre meuble, "comme ça elle pioute (piaule) pas". Faire un "beau" trou est donc fonctionnel.

Parmi les propriétaires, tout le monde ne prend pas autant de soin. Les trous de certains sont aussi bâclés que ceux des préfatiers. Travail de fati-nier, de pataras. Travail de cochon. Dans les années 50 encore on peut voir des trous taillés à l'équerre, avec les côtés droits et nets.

Il l'a tapissée, celle-là

"Au début du siècle, on sulfatait avec un seau et un petit balai de bruga (bruyère). On tapissait les souches en passant une fois d'un côté de la gabieu (rangée), une fois de l'autre" (Henri Bouet).

Le progrès technique entraîne l'apparition des pulvérisateurs à pompe, suivis des machines à pression. Pour des hommes habitués à l'effort, "vingt kilos sur l'esquive (le dos)", ce n'est pas terrible, sauf en période de pluie lorsqu'il faut progresser sur un terrain qui ne porte pas. "On senfanguait jusqu'aux chevilles", on s'enfonçait dans la fange. "On se tibait. Des bagnards l'auraient pas fait!"

Certains forcent un peu sur le sulfate de cuivre qui donne une teinte bleutée aux feuilles. "Moi, j'aime de voir où je passe", dit Emile. Certes, mais nul n'est besoin de se donner autant de mal, car les produits de l'époque sont suffisamment colorés. En réalité, "ils aimaient que leur vigne soit bien pein-te". "L'a tapissada, aquela!" Il l'a tapissée, celle-là.

Il tire les cances

Quand il laboure, le paysan cherche aussi à "bien arranger sa terre". Il aime que la surface soit plane, qu'il n'y ait pas de mottes, que toute l'herbe soit enterrée. Il faut aussi que le laboureur "fasse pas des virouns", des sinuosités.

Avant de repartir, il tire les cances, il laboure les bouts du champ. En manœuvrant avec le cheval pour tourner en bout de rangée, le laboureur peut être amené à trépeiller (piétiner) les cances du champ d'à côté. En bon voisin, il devra les refaire pour qu'il n'y paraisse rien.

Vers la fin, à celui qui lui demandait des nouvelles de sa santé, mon père répondait : "J'en suis aux cances."

Extrait de son ouvrage : *Des platanes, on les entendait cascailler. Vivre et parler dans un village du midi.*

Pour tout renseignement ou achat concernant les divers ouvrages de l'auteur s'adresser à Nelly Chapotte-Domergue : 06 37 20 30 94

OURS

Le petit Montpezagau est réalisé par la Mairie :
 Directeur de la publication : Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire
 Rédaction : L. DURET
 Photos : L. Nardini, J.-M. Andriuzzi, C. Nardini
 Impression : Mairie

NOUS CONTACTER :
 accueil.mairie@montpezat30.fr - 04 66 81 10 66
<https://www.facebook.com/Mairie.Montpezat.gard>
www.montpezat-gard.fr



ÉDITO du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers Montpezagaus.

Alors que les jours s'allongent et que le doux parfum du printemps flotte dans l'air ambiant, je suis ravi de partager avec vous les dernières nouvelles concernant les projets passionnants qui façonnent notre charmante commune et moins réjouissants qui perturbent notre territoire.

Tout d'abord, je suis heureux de vous annoncer que la Maison des Associations entre dans sa phase finale de construction. Mieux encore, dès le 25 mai, même si les travaux intérieurs ne seront pas terminés, nous pourrions déjà profiter de l'espace extérieur. Cet espace sera la première étape de l'évolution de notre place des Platanes, qui prendra toute sa dimension quand le projet cœur de village sera terminé. Par ailleurs, dans le cadre de la transition énergétique, les ombrières du stade sont en cours de montage : elles seront pleinement opérationnelles en 2025.

Dans le même esprit de développement, les travaux du chantier d'insertion dédiés à la restauration des murs en pierre de la Garenne se poursuivent de manière pluriannuelle. Ce projet, au-delà de ses aspects esthétiques, symbolise notre engagement envers l'histoire et la préservation de notre patrimoine local. Il incarne également notre volonté de soutenir l'emploi local et de favoriser l'inclusion sociale.

Quant au parking, en cours de construction sur la route de Sommières, malgré quelques obstacles liés aux servitudes des réseaux, il permettra d'offrir un espace de stationnement sécurisé et fonctionnel en 2025.

Pour faire des projets, il faut pouvoir les financer. Les séances de vote des budgets et comptes administratifs viennent de se terminer. Je tenais à vous informer des récents développements concernant la planification financière de notre commune et de la Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCPS).

Concernant notre commune les taxes communales restent inchangées pour l'année 2024, ce qui conforte notre engagement à maintenir une fiscalité stable pour la totalité du mandat en cours.

Cependant, je dois également vous informer que la situation au sein de la CCPS est moins encourageante. Bien que nous ayons réussi à obtenir une baisse de 1% (sur les 3% initialement demandés) de la TEOM, d'autres taxes ont été augmentées à un taux non débattu en amont. Cette approche, qui consiste à solliciter systématiquement des recettes auprès des administrés communautaires, plutôt que de chercher à réduire les dépenses, ne correspond pas à ma vision de gestion de l'argent public. Je rappelle une fois encore que la dépense publique, c'est l'arme absolue des élus clientélistes de tous bords ; mais il faut être conscient que la dépense publique, c'est l'impôt. Il est anormal que dans nos communes, nous soyons constamment contraints à réduire nos dépenses pour pouvoir financer nos projets, tandis que d'autres dépensent sans limites ni stratégies... Cette approche n'est pas viable à long terme, le risque majeur est une augmentation très significative des impôts comme la DGFiP* l'a obligé à certaines communes du Gard.

Il est donc clair qu'il existe un problème de gestion au sein de cette collectivité et il est essentiel que nous en prenions conscience. Dans le contexte actuel, marqué par une inflation significative du coût de la vie et des coûts énergétiques, ainsi qu'une augmentation constante du prix du panier de la ménagère, il est impératif que nos décisions financières soient prises avec prudence et responsabilité. En tant que représentant de notre commune, je m'engage avec les collègues qui me suivent à continuer de défendre vos intérêts et à veiller à ce que chaque euro dépensé soit utilisé de manière judicieuse et équitable. Nous devons travailler ensemble pour trouver des solutions durables, qui garantissent la stabilité économique de notre communauté, tout en préservant le bien-être de chacun de ses membres.

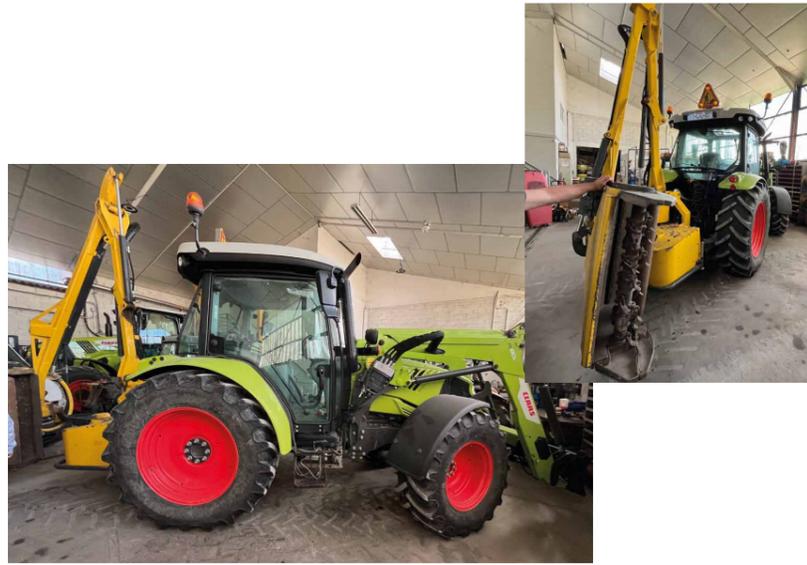
Mais revenons à notre commune, ce printemps est synonyme de renouveau et de progrès et je tiens à remercier chaleureusement chacun d'entre vous pour votre soutien continu et votre patience alors que ces projets prennent forme. Ensemble, nous façonnons un avenir prometteur pour notre communauté, étape par étape.

Au plaisir de vous retrouver bientôt dans nos nouveaux espaces et je vous souhaite à tous un printemps radieux, rempli de succès et de joie.

INVESTISSEMENT

UN NOUVEAU TRACTEUR

Les moyens alloués aux équipements municipaux continuent d'évoluer, ce fut le cas en mai avec l'achat d'un nouveau tracteur.



TRAVAUX

Maison Marseille, future Maison des Associations

Les travaux de réhabilitation de la Maison des Associations se terminent.



Le puits préservé

L'ancien puits découvert place des platanes à l'occasion des travaux sur le réseau d'eau potable a comme prévu été préservé, tout en garantissant la circulation. Une dalle a donc été posée pour le recouvrir et un enrobé refait. Le puits sera intégré à la réflexion du projet Coeur de village afin d'être valorisé. Tout habitant souhaitant exprimer un avis sur la préservation de ce patrimoine est invité à en faire part à la commission culture et patrimoine.



Renouvellement des réseaux d'eau potable

La SIAEP du Vidourle a terminé la réfection des réseaux d'eau potable, route de Nîmes, Rue des Platanes et Place de l'Eglise.



SOIRÉE ESPAGNOLE

MONTPEZAT

SAMEDI 8 JUIN 2024

1ère partie: danseuses la Garenne (plein air)

2ème partie: DJ

A partir de 18h30

Infos 0607676654

ARMONIA

L'association Armonia sera présente à la feria de Nîmes pour représenter notre village.

Les danseuses enfants et adultes se produiront sur scène tout le long de ce week-end festif ainsi que pendant les juerga et le rocío !

Vous pouvez assister à ces représentations publiques à l'espace andalou et autour des Arènes.

Le groupe Armonia aussi est à l'affiche d'un concert le samedi à l'espace andalou. ¡ VAMONOS !

L'association organise sa soirée de fin d'année ouverte à tous samedi 8 juin à la garenne dès 18h30.

Venez fêter l'Espagne et la musique avec nous 🎵
Soirée DJ après le spectacle!

LE CERCLE DES SPORTS

Créée dans les années 1970, l'association "Le cercle des sports" a pendant plusieurs décennies convié toutes les associations sportives à profiter de réunions et festivités en tout genre dans un but de rassembler nos citoyens, afin d'exposer leurs ambitions et leur projet. Tout cela, généralement, autour d'un verre. Plus de 60 ans de gestion, de projet et de partage qui ont jusque-là été menés à bien.

Récemment, l'association a vu son effectif remanié. Dans un but de changement et de "renouveau", les statuts seront changés.

L'assemblée générale du jeudi 2 mai a élu son nouveau bureau dont les gérants sont les suivants :

Président : Renaud Sauvaire

Vice-Président : Thierry Trinel

Trésorier : Laurent Nardini

Vice-trésorier : Geoffrey Parant

Secrétaire : Roy Soete

Vice-secrétaire : Sabri Tahri

Pour ce faire, nous vous convions à faire connaissance avec la nouvelle direction afin de comprendre au mieux ce que le cercle sportif a comme projet. Que serait un "renouveau" sans une bonne salle des fêtes, revue pour l'occasion ? Une inauguration sera organisée et vous permettra de visiter cette grande salle, balcon et terrasse.

Tout cela en plein soleil et autour d'un verre !



LES DATES A RETENIR !

LES VENDREDIS MUSICAUX
 7 juin : Gipsy Caliente
 14 juin : Pena la Provençale
 21 juin : Fête de la musique avec DJ MATHÉO
 28 juin : Parasol Tongue Maracas
 5 juillet : Gipsy Estrellas
 19 juillet : Sweetly
 26 juillet : Wild Bananas

11, 12, 13 Juillet
 Fête taurine de la DTM

14 juillet
 Journée à l'ancienne et journée taurine avec le CTPR.

LES HEURES CLAIRES

Comme tous les ans, nous vous invitons à venir nous rejoindre :

- tous les jeudis de 14 h à 18 h au Cercle pour des après-midi conviviaux (jeux de cartes, jeux de société, discussions autour d'un petit goûter)
- tous les 4èmes mercredis de chaque mois dans la grande salle du Foyer pour un concours de belote inter-villages

Nous vous proposons cette année deux sorties :

- BARCELONE/LLORET DE MAR en hôtel 4**** du lundi 17 au mardi 18 juin 2024. Prix par personne : 180€ comprenant le transport en autocar, la pension complète, l'hébergement, les visites et excursions du programme.
- MAISON DES VAUTOURS en plein cœur des gorges de la Jonte + visite de LA FERME CAUSSENARDE D'AUTREFOIS en septembre ou octobre

Contacts : Pascale Brualla, Présidente - 06 52 79 27 55
 Monique Andriuzzi, Trésorière - 06 88 38 41 57
 Hélène Simon, Secrétaire - 06 52 02 57 31

AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 Relative à la Révision allégée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montpezat

Par délibération en date du 14 juin 2022, le conseil municipal a prescrit l'élaboration d'une révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Suite au bilan de la concertation favorable, par délibération du 13 Février 2024 le conseil municipal a arrêté le projet de révision allégée N°1.*
 Par arrêté n°2024-03, le maire de Montpezat a prescrit l'ouverture de l'enquête publique.

Le dossier et les avis émis sur ce dossier seront consultables sur le site internet de la ville : <https://montpezat-gard.fr/plu/>
 Un accès gratuit à ce dossier est garanti par un poste informatique en libre accès à l'accueil de la Mairie. Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, sur le registre d'enquête, à l'accueil de la Mairie, pendant 30 jours consécutifs du 21 Mai 2024 au 21 Juin 2024 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du Lundi au Samedi de 10h à 12h, le Lundi de 16h à 17h30 et le Jeudi de 17h à 18h.

Le public pourra adresser ses observations écrites par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.publique.montpezat.gard@orange.fr, ou par correspondance au commissaire enquêteur : Mairie de Montpezat, 10 Place de l'Eglise 30730 MONTPEZAT.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie, les :

- Mardi 21 Mai de 14h à 17h
- Lundi 10 Juin 14h à 17h
- Vendredi 21 Juin de 14h à 17h

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le rapport définitif et les conclusions motivées seront remis à la Commune dans les 30 jours suivant la fin de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à l'accueil de la mairie de Montpezat et sur le site internet de la ville.

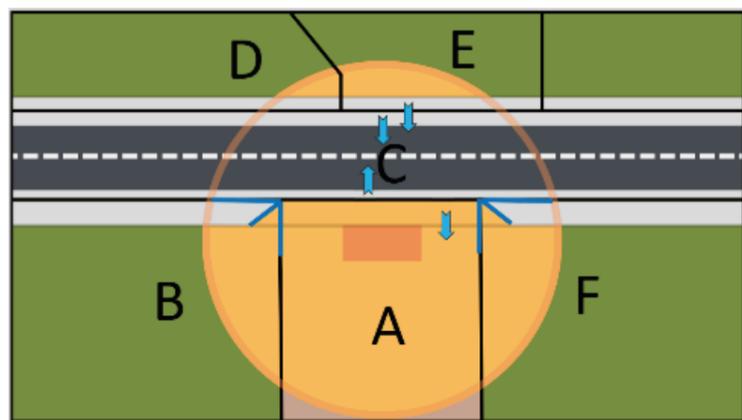
Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur la Révision allégée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montpezat, zone agricole. Il pourra, au regard des conclusions de l'enquête publique et des avis des personnes publiques associées, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

Les obligations légales de débroussaillage évoluent !

Suite aux grands incendies de l'été 2022, la loi n° 2023-580 du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie a été promulguée. Cette loi a introduit plusieurs changements concernant les obligations légales de débroussaillage.

Superposition entre le périmètre de débroussaillage autour d'une habitation et celui le long d'une route :

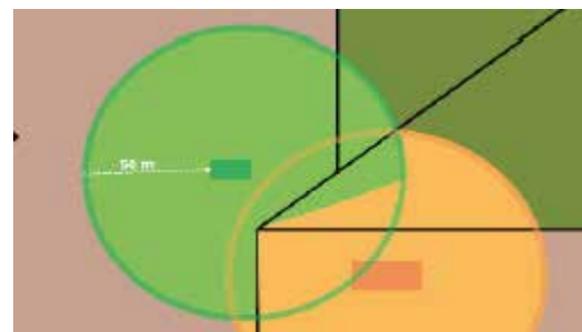
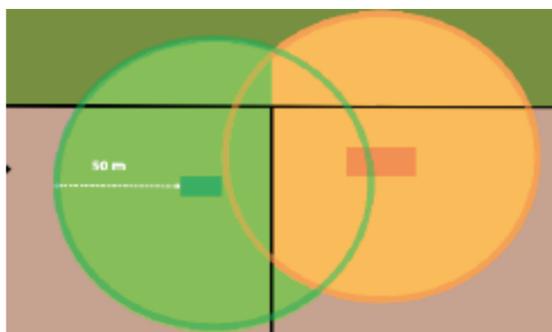
Le propriétaire d'une maison dont le périmètre de débroussaillage se superpose avec celui d'une route devra désormais débroussailler la zone de superposition sur son terrain (cf. schéma ci-dessous). Auparavant, c'est le gestionnaire de la route qui devait assurer le débroussaillage chez le propriétaire de la maison.



En jaune, le débroussaillage à la charge du propriétaire A. En gris, le débroussaillage à la charge du gestionnaire de la route.

Superposition d'obligation entre voisins :

Dorénavant, lorsque deux propriétaires ont leurs périmètres de débroussaillage qui se superposent sur le terrain d'un tiers non soumis à cette obligation, chacune des personnes soumises à ces obligations débroussaillent les parties les plus proches des limites de parcelles abritant la construction (L.131-13 du Code forestier). Lorsque les parcelles sont alignées, chacun débroussaillent donc au droit de son terrain (cf. schémas ci-dessous).



Quand un propriétaire devant débroussailler sur le terrain de son voisin a obtenu de celui-ci l'autorisation de pénétrer pour réaliser les travaux, cette autorisation du voisin est maintenant valable 3 ans (R.131-14 CF).

Un service d'accès au droit gratuit et confidentiel pour les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Sommières

La Maison de Justice et du Droit de Vauvert (MJD) est ouverte tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 au 310 rue Emile Zola à Vauvert et joignable au 0466888840 ou mjd-vauvert@justice.fr.

Vous avez une question juridique, un litige avec un voisin, un commerçant, une administration, votre employeur ou salarié, une séparation ou vous êtes victime et voulez des renseignements...pour toutes ces questions ou d'autres, vous pouvez être aidé et conseillé par une nouvelle greffière, Marine PELAQUIE ainsi que Stéphanie FAUCON.

Gratuit et en toute confidentialité, la MJD vous accueille, vous informe, vous oriente et vous propose un large choix de permanences notamment avocats, juristes spécialisés dans l'aide aux victimes, dans les problèmes financiers, le droit des femmes et des familles, le droit du logement mais également le conciliateur de justice et le défenseur des droits ainsi qu'un avocat spécialisé dans les droits de l'enfant.

DU NOUVEAU DANS LA COMMUNE

ALEXANDRE, CONSEILLER IMMOBILIER INDÉPENDANT À MONTPEZAT

J'ai déplacé A&S Immobilier sur Montpezat en Avril 2023.

Depuis 2017, j'accompagne mes client(e)s dans leur projet immobilier sur le secteur de Nîmes et alentours, mais j'ai décidé de m'orienter de plus en plus, sur les villages de la Vaunage et le secteur de Montpezat, notre petit havre de paix, comme nous aimons l'appeler avec ma femme, Sarah.

Mes services sont nombreux et mon but est de réaliser le projet immobilier de chacun(e) de mes client(e)s.

Voici une liste non exhaustive de ce que je peux vous proposer :

- Estimation gratuite, complète et personnalisée de votre bien
- Mise en place d'une stratégie de mise en vente (mise en valeur de votre bien, home staging)
- Communication percutante et efficace sur la vente de votre bien en France et à l'International (mise en scène photo et vidéo de votre bien)
- Proposition de votre bien à un fichier d'acquéreurs
- Organisation complète des visites avec suivi régulier
- Recherche de biens pour des acquéreurs

et encore plein d'autres.

Au plaisir de vous rencontrer et discuter de votre projet, à bientôt.

A&S IMMOBILIER
 14 rue des bastides,
 30730 Montpezat

Téléphone : 06 27 03 46 77
 Mail : aetsimmobilier@gmail.com
 Facebook : aetsimmo
 Instagram : a_et_s_immo
 Site : aetsimmobilier.net

